ENTREPRISE

Contrat n° NP 0212160011507

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
AGENTS DE VOYAGE
ET AUTRES OPERATEURS
DE LA VENTE DE VOYAGES ET DE SEJOURS

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D. atteste que :

- Nom ou raison sociale : SAS CITYVISION
- Adresse : 83 bd SBASTOPOL 75 002 PARIS

a souscrit un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle établi conformément aux dispositions des articles L 211-18***(sauf partie II-a)*** et R 211-35 à R211-40 du code du tourisme et comportant des garanties au moins équivalentes en étendue à celles prévues par les articles R211-35 à R211-40 du code du tourisme.

Le contrat souscrit porte le n° **NP 0212160011507**

N° Siret : ……..42119700500109

La présente attestation est valable pour la période ***du 01.01.2017 au 31.12.2017 sous réserve du paiement de la prime correspondante*** et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère.

Libellés des garanties souscrites	Montants des garanties
----------VOIR TABLEAU DES GARANTIES ci-joint----------	

Fait à Bordeaux, le Novembre 2016

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège social :
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX9

ENTREPRISE

Contrat n° NP 0212160011507

Montants des garanties et des franchises

Les montants indiqués ci-dessous sont indexés selon l'(les) indice(s) :
COUT DE LA CONSTRUCTION DE LA FFB (VAR. TRIMESTRIELLE) (valeur 12/2016 : 935,90)

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON		
Garanties	**Montants des garanties en euros**	**Montant des franchises en euros**
Tous dommages confondus Dont :	8 000 000 EUR(1)(2)(3)	Néant
• Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 EUR(1)(3)	Néant
Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance à:	3 500 000 EUR(1)(2)	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 EUR	500 EUR
• Vol par préposés	100 000 EUR	200 EUR
• Dommages subis par les biens confiés	150 000 EUR	500 EUR
Dommages immatériels non consécutifs	200 000 EUR(2)	1000 EUR
Atteintes à l'environnement accidentelles	750 000 EUR(2)	1500 EUR
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous dommages confondus Dont :	4 500 000 EUR (2)	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	4 500 000 EUR	1500 EUR
• Dommages immatériels non consécutifs	4 500 000 EUR	3000 EUR
• Frais supplémentaires engagés par le client	150 000 EUR	3000EUR
• Dommages aux bagages et objets confiés	300 000 EUR	500 EUR
RECOURS ET DEFENSE PENALE		
Recours et défense pénale	75 000 EUR	Néant

(1) Ce montant n'est pas indexé.
(2) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.
(3) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garantis sans limitation.

Fait à Bordeaux, le 16 décembre 2016

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège social :
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX9

MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126.
MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882.
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9.
Entreprises régies par le code des assurances.